



Dossier de Projet d'Initiative Citoyenne : dépôt du bilan de la demande PIC : "Mobilité à l'îlot Rossini" (projet n° 0002408413), qui s'est déroulé le 22/06/2022

## Dépôt d'un bilan de projet PIC

Dispositif financé par la Région Hauts-de-France avec le concours de la Ville de Roubaix

Titre de votre projet

*Mobilité à l'îlot Rossini*

N° de projet

0002408413

Objectifs de votre projet

*Création et mobilisation d'un collectif actif au Cul-de-four pour le projet d'inclusion au jardin par le sport, le mouvement et le jardin. L'objectif est de rassembler et créer du lien entre les quartiers par le sport, le culinaire et l'inclusion des habitants, des familles et des centres sociaux au jardin Rossini.*

Date de réalisation du projet

*Du 22/06/2022 à 14:00 au 22/06/2022 à 18:00*

Déroulement de l'action

*La citoyenneté ludique : stand de jeux " MON QUARTIER DU REVE À LA REALITE !! "*

*L'événement se passe dans un espace vert, un grand terrain de 3000 mètres carrés dans un quartier populaire de Roubaix, le quartier du cul de four dans le secteur Nord de la ville. L'atelier jeu " citoyenneté ludique " fait partie d'un ensemble d'ateliers proposés par des professionnels de l'animation sociale, de l'insertion par le sport et des professionnels du bien-être et professionnels au jardin. Cet événement était pensé et élaboré par l'association PERMACULTURE HUMAINE, porté par des habitants du quartier et financé par le PIC.*

*La friche Ilot Rossini est une aubaine, un poumon dans un quartier populaire avec des habitations collectives, et qui dit immeubles dit manque d'espaces verts. Avoir un bout de nature dans le quartier est un luxe, ce lieu magique abrite les jardins familiaux et plusieurs carrés potagers investis par le centre social Basse Masure. Cet atelier poursuit plusieurs objectifs :*

- apprendre à se connaître, à vivre ensemble, à s'exprimer sur les besoins et les envies de chacun ;*
- permettre aux habitants de se rencontrer, de faire connaissance, de partager un moment ludique et convivial, d'unir les forces pour parvenir à un objectif commun ;*
- recenser les besoins des habitants en vue de construire un projet commun dans ce lieu de paradis au cœur du quartier.*

*Durant cet atelier, un jeu composé de deux parties a été proposé. La première partie consistait à aménager un quartier imaginaire (le rêve). La deuxième étape est de mettre un post-it sur l'arbre à idée pour exprimer une envie ou une idée que l'habitant souhaite avoir dans son quartier (la réalité) lors de cet événement l'idée avait un lien avec le terrain. Les participants, habitants ou professionnels ont joué le jeu et ont participé, chacun a pu apporter une idée ou une suggestion.*

Nombre d'habitants mobilisés pour mettre en œuvre votre action

*6 Femme(s), 3 Homme(s)*

Nombre d'habitants ayant participé ou assisté à votre action

*22 Femme(s), 19 Homme(s)*

*Propositions recueillies :*

*I. Première catégorie : concerne toutes les propositions pour que le lieu puisse être investi et animer par les habitants et les associations. C'est une catégorie destinée aux collectivités, mairies et responsables locaux.*

*1- Garantir plus de visibilité au lieu (panneaux, signalisation, taille de la haie...)*

*2- Plus de sécurisation du lieu (patrouille, grille qui se ferme...)*

*3- Accès à l'eau (fontaine, robinets...)*

*II. Deuxième catégorie : concerne les aménagements urbains pour que le lieu devienne attractif.*

*1- Lumière et éclairage pour les événements nocturnes*

*2- Des meubles urbains fabriqués par des chantiers d'insertion (Tables de pique-nique, des ombrelles, coin détente avec des chaises longues, un espace jeux en bois...)*

*3- Nettoyage du site par des chantiers d'insertion, des écoles ou des événements portés par les associations du quartier*

*4- Construction d'un parc sportif (agrès sportifs, barres de tractions...)*

*5- Planter plus d'arbres*

*6- Construire un four à bois*

*La demande n° 2408413, déposée le 17/04/22, pour le projet "Mobiliété à l'îlot Rossini" a été rendue éligible à une instruction par le Comité d'attribution Nord le 10/05/22.*

*Suite à son instruction le 12/05/22, le Comité d'attribution Nord a rendu une décision favorable à un soutien financier du PIC pour un total de 1300 euros, assortie d'une avance de 1040 euros, avec une date limite pour la transmission du bilan fixée au 22/07/22. L'ADICE a exécuté la décision le 17/05/22 par virement bancaire.*

*Le porteur destinataire du versement a été relancé par courriel le 12/08/22. Un bilan qualitatif a été remis le 20/08/22, déclaré incomplet le 26/08/22 pour défaut de justificatifs financiers. Un second bilan a été remis le 31/08/22, proposé à l'instruction sous réserve de transmission des justificatifs comptables conformes. Le porteur a été reçu en entretien par le service Politique de la ville le 17/09/22. Les attendus et les sanctions encourues lui ont été précisés au regard du règlement. Le porteur a transmis un nouveau document le 03/12/22, notifié non-conforme et irrecevable. Il a, à nouveau, déposé un document en remplacement le 03/12/22, notifié non-conforme et irrecevable. Une relance par courriel a été adressée au porteur le 06/01/23. Le service Politique de la ville a réitéré ses recommandations et remarques auprès du porteur lors d'un entretien téléphonique le 13/01/23. Le porteur a envoyé de nouveaux documents le 13/01/23. Ces documents se sont avérés non-conformes et irrecevables. Le porteur a été notifié par LRAR le 20/01/23 par l'ADICE. La LRAR a été remise en main propre au porteur le 23/01/23. En date du 14/02/23, le porteur n'ayant pas réagi est réputé avoir fait défaut de remplir ses obligations, les dépenses énoncées au budget n'ayant pas été justifiées.*

Valeurs républicaines, laïcité et égalité femmes - hommes

**MODALITÉS MISES EN OEUVRE POUR PERMETTRE AUX PERSONNES MOBILISÉES ET AU PUBLIC DE VEILLER AU RESPECT DES PRINCIPES DU CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN :**

*lieu accessible à tous et toutes respect de la personne et des contraintes handicap pour l'accessibilité afin de se sentir reconnu dans la société*

**ACTIONS RÉALISÉES POUR GARANTIR LE PRINCIPE D'ÉGALITÉ DE DROITS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :**

*acteurs et actrices du quartier animateur et animatrice femmes et hommes à l'équité et attention particulière portée à l'égalité des chances*

Qui vous a aidé dans l'organisation de votre projet ?

*Association centre social*

Quelles aides avez-vous reçues pour monter ce projet ?

*pic*

Cet accompagnement était-il suffisant ?

*Oui*

Souhaitez-vous reconduire votre action ?

*Oui*

Avez-vous d'autres idées de projet ?

*construire une cabane et faire un champ de blé*